



# PROCÈS-VERBAL

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Réunion** Jeudi 26 août 2021 à 10h00, à Dijon – Kyriad Mirande

---

**Présidence :** M. Daniel FONTENIAUD

---

**Présents :** Patricia BEAURENAUD - Christophe CAILLIET – Jean-Marie COPPI - Jean-François GONDELLIER - Yves MUTTI (*par visioconférence*) - Christian PERDU - Gérard POPILLE (*par visioconférence*) - Jacques QUANTIN - Alain RICHARD - Michel SORNAY - Françoise VALLET - Nicolas VUILLEMIN (*par visioconférence*)

---

**Assiste à la séance :** Vincent SZMATULA

---

**Excusés :** Daniel DURAND - Roland COQUARD - Philippe PRUDHON - Sébastien IMBERT - Daniel ROLET (*représenté par Yves MUTI*)

En préambule, Etienne CORDIER, nouveau correspondant Informatique, ayant pris ses fonctions le 16 août dernier, se présente aux membres du Bureau.

### 1 – DISPOSITIF PASS'SPORT

Il est rappelé que les CDOS ont été désignés comme Tiers-Payeurs. Le rôle des instances (*Ligue et District*), en amont, doit porter sur l'accompagnement des clubs au niveau de l'ouverture des comptes ASSO. Un tutoriel sera préparé et adressé aux clubs avec des personnes ressources. La Ligue et les Districts seront également le relais de toute communication sur ce dispositif en direction des clubs.

Par ailleurs, une mise à jour des référents PASS'SPORT des Districts sera effectuée.

### 2 – DOSSIER SC SENONAIIS

Après échange, le BUREAU vote à l'unanimité la résolution suivante :

« Vu les Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les Règlements de la LBFCF, dont les dispositions financières,

Vu son procès-verbal du 22/09/2020, dans lequel un avis défavorable à l'affiliation de l'association S.C. SENONAIIS avait été émis,

Vu la proposition de conciliation rendue par le CNOSF en date du 03/05/2021,

Vu le courrier de la F.F.F. en date du 15/06/2021,

Vu les démarches entreprises par la LBFCF auprès des derniers Président et Trésorier déclarés du club RACING CLUB DE SENS,

Le Bureau,

**DECIDE**, ce jour, de lever l'avis défavorable émis initialement concernant l'affiliation de l'association S.C. SENONAIIS.

**PRECISE** toutefois, que l'avis favorable donné reste soumis, d'une part, à l'envoi des chèques de caution et d'avance sur frais auprès des instances par les représentants de l'Association S.C. SENONAIIS, et

d'autre part, à la déclaration (*auprès des instances*) par l'association et la ville de SENS d'une installation sportive. »

Par ailleurs, le Bureau décide de mettre en place en concertation avec les instances districales une procédure proactive de suivi financier des clubs, afin de ne pas laisser s'installer des situations débitrices sans solution. La sanction pourra aller jusqu'au refus d'engagement des équipes au début de la saison n+1.

### 3- FINANCES

#### 3.1 – JOURNÉE SPORT ADAPTÉ (*RACING BESANÇON*)

Patricia BEAURENAUD informe les membres du Bureau que le Racing BESANÇON organise, conjointement avec le District et la Ligue, sa Journée Foot Adapté qui se déroulera le jeudi 30 septembre 2021 au stade Léo Lagrange. Le Club sollicite la Ligue pour une participation à hauteur de 1.50 € (*par maillot*) pour apposer le logo de la Ligue sur chaque maillot des participants soit une enveloppe estimée à 150 €. Cette demande est validée par le Bureau.

#### 3.2 – PROCÉDURE FINANCIÈRES N°3

Christian PERDU rappelle la procédure relative aux Centres de Perfectionnement Elites. Cette dernière est légèrement modifiée avec une révision n°4 (**Annexe 1**).

Les justificatifs demandés concernent la tenue des centres de perfectionnement (*nombre, lieu, participation...*) et non des justificatifs financiers de dépenses. Compte tenu de la situation sanitaire ayant impacté la saison 2020/2021, la somme forfaitaire budgétée de 2 000 € par district sera versée.

#### 3.3 – SUBVENTION ALTERNATIVE MPLS TERRITOIRE BFC

Daniel FONTENIAUD fait lecture aux membres du Bureau de la correspondance de la LFA du 18 juin dernier relative à la subvention d'un montant de 23 248 € à partager entre les 8 Centres de Ressources.

Les membres du Bureau valident la répartition de cette aide globale proratisée selon le nombre de postes informatiques inscrits dans le cadre de la Convention de Service récemment dénoncée auprès de la FFF (DSI) – (**Annexe 2**)

### 4- DOSSIER ANS 2021

Un point est effectué sur le dossier ANS 2021 quant aux sommes perçues au titre de l'année 2021.

Certains Districts regrettent la décision de la LFA de supprimer les aides allouées pour les actions « *têtes de réseau* », tout en sachant que l'ensemble des Centres de Ressources n'ont pas été impactés par cette décision.

Il est souhaité que les critères de répartition mises en place par la LFA fassent l'objet d'une concertation pour les années futures.

Il est également demandé que chaque Centre de Ressources demande à ses clubs que le renvoi des pièces justificatives pour l'année n-1 se fasse pour le 31 mai.

### 5- POINT D'ÉTAPE SUR LES EFFECTIFS LICENCIÉS

Daniel FONTENIAUD dresse le bilan à ce jour de l'enregistrement des licences. De date à date par rapport à la saison dernière, nous notons un recul de -2,21% (*avec 41.548 licences validées à ce jour contre 42.486 licences en 2020 à la même date*) - **Annexe 3**.

D'autre part, des différences de traitement des licences arbitres perdurent entre des centres de ressources malgré plusieurs groupes de travail qui avaient harmonisé la procédure à suivre.

Une réunion réunissant la CRA, les CDA et le Pôle Juridique sera mise en place pour traiter du sujet avant fin septembre. Un benchmark sera effectué en amont de cette réunion par le Pôle Juridique pour savoir comment est traité ce sujet dans les autres Ligues.

Il est rappelé à toutes fins utiles que la position de la FFF sur ce sujet est constante : la délivrance de la licence arbitre intervient quand la personne remplit les conditions pour être nommée « arbitre » : avoir suivi « *une formation de base validée par une observation* » article 16 du statut de l'arbitrage.

## 6- DÉSIGNATIONS DES ARBITRES ASSISTANTS EN R3

Après avoir constaté les statistiques licences correspondant aux arbitres ainsi que les difficultés de désignation lors du précédent week-end,

Le Bureau valide :

- La non-désignation d'assistants en R3 jusqu'à la Toussaint (*sauf matches particuliers ou évolution favorable de la situation*)
- La demande à la CRA et à l'ETRA d'un plan d'urgence dans un délai court.
- La mise en place de formation d'arbitres auxiliaires dans les Districts dans les meilleurs délais.

## 7- DOSSIER PASS SANITAIRE

Daniel FONTENIAUD revient sur le week-end de Coupe de France et l'application du Pass Sanitaire. Il rappelle la mise en place de permanences téléphoniques pour accompagner les clubs. Il indique que des changements sont intervenus dans les consignes au niveau fédéral (*avec notamment les cas des mineurs surclassés en équipes seniors dans les compétitions régionales et départementales*) pour les matches à venir.

Les cellules d'astreinte mises en place dans chaque centre de ressources sont maintenues momentanément.

## 8- POINT SUR LES POUSSOTS

Jean-François GONDELLIER fait le point d'avancement sur le dossier des Poussots. Il précise qu'au niveau du chantier, le travail des fondations a débuté le 16 août dernier et que pour l'heure, le calendrier est respecté.

## 9 – PLAN STRATÉGIQUE 2021 - 2024

Daniel FONTENIAUD reprend les travaux amorcés lors de la réunion du BUREX du 17 août dernier sur la base de l'étude réalisée par le Cabinet KHAÏRÉ CONSEIL. Les 17 fiches projets sont présentées et pour certaines d'entre elles seront étudiées lors de la prochaine réunion du Bureau du 23 septembre 2021 pour mise en œuvre.

**Le Président,**

**Daniel FONTENIAUD**

**Le Secrétaire Général,**

**Jean-Marie COPPI**